



UA-	Zone Urbaine : centre-ville, centre bourg, faubourg
UAa-	Zone Urbaine : centre-ville historique
UAb-	Zone Urbaine : tissu urbain XIXe siècle
UAc-	Zone Urbaine : faubourg de Bergerac
UAd-	Zone Urbaine : tissu urbain patrimoine XXe siècle
UB-	Zone Urbaine : quartiers résidentiels mixtes - tissu urbain dense
UBc-	Zone Urbaine : mixte habitat et commerces
UBp-	Zone Urbaine : quartier de Pombonne à Bergerac
UC-	Zone Urbaine : quartiers résidentiels - tissu urbain diffus
UCs-	Zone Urbaine : quartier de Saint-Onge à Bergerac
UE-	Zone Urbaine: Equipements collectifs et services publics
ULa-	Zone Urbaine à dominante d'activités de loisirs et récréatives
ULz-	Zone Urbaine du parc zoologique de Mescoules
UT-	Zone Urbaine à dominante d'activités touristiques et de loisirs
UXa-	Zone urbaine aéroportuaire
UXI-	Zone urbaine à dominante industrielle
UXmc-	Zone urbaine à dominante d'activités économiques mixtes
UXmi-	Zone urbaine à dominante d'activités industrielles mixtes
UY-	Zone Urbaine destinée aux activités commerciales
AJ-	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
ALu-	Zone à urbaniser à vocation d'équipement collectif et services publics
ALz-	Zone à urbaniser à dominante de loisirs et récréatives
ALUz-	Zone à urbaniser destinée au projet d'extension du parc zoologique de Mescoules
ATU-	Zone à urbaniser à vocation touristique
2AUT-	Zone à urbaniser à vocation touristique fermée à l'urbanisation
AUXb-	Zone à urbaniser destinée au développement des activités tertiaires en lien avec l'aéroport
AUXi-	Zone à urbaniser à dominante d'activités industrielles
AUXmc-	Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques mixtes
AUXmi-	Zone à urbaniser à dominante d'activités industrielles mixtes
2AU-	Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
2AUX-	Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques mixte fermées à l'urbanisation
A-	Zone agricole
Agv-	STECAL - Aire d'Accueil et terrains familiaux destinés aux gens du voyage
AL-	STECAL - Zone agricole de loisirs et récréative
ATL-	STECAL - Zone agricole touristique et de loisirs
A1 à A23-	STECAL- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée
N-	Zone naturelle
Nc-	Zone naturelle de carrière
NL-	STECAL - Zone naturelle de loisirs et récréative
Nt1-	STECAL - Zone naturelle destinée à l'hébergement touristique de plein air
Ngv-	STECAL - Aire de grand passage destinée aux Gens du Voyage
Nj-	STECAL - Jardins partagés
NTL et NTL1-	STECAL - Zone naturelle touristique et de loisirs
N1-	STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée
N3-	STECAL - Base ULM

Maître d'ouvrage : CA8
Réalisation du PLUI approuvé : Citadla Conseil
Modification n°1 du PLUI : Cabinet Noël-Courty et GERE